



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille

Le 30 août 2023

Madame, Monsieur,

Les services de PMI du département de la Seine-Maritime organisent, en collaboration avec l'éducation nationale, des séances de vaccination dans les collèges. Il s'agit d'une proposition de mise à jour vaccinale à tous les élèves de 5^{ème} qui le nécessitent.

Les équipes de vaccination sont composées d'un médecin et d'une secrétaire.

Pour connaître les vaccins à réaliser, vous pouvez vous référer au calendrier vaccinal en vigueur, situé au dos de cette autorisation.

Pour plus d'information concernant la vaccination et les vaccins proposés, n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre médecin, d'un professionnel de santé ou à consulter le site <https://vaccination-info-service.fr/>.

Vous avez peut-être fait le nécessaire auprès de votre médecin traitant. Dans le cas contraire, et avec votre accord, l'équipe de vaccination pourra si nécessaire vacciner votre enfant gratuitement.

La séance de consultation vaccinale sera organisée au sein du collège le : 30/11/2023 / 01/12/2023

Pour toute information relative à cette séance de vaccination, vous pouvez contacter l'infirmier(e) du collège.

ATTENTION : Seuls les enfants présentant l'autorisation des responsables légaux signée seront vaccinés. Il est indispensable de confier le carnet de santé à votre enfant le jour de la séance pour y inscrire les vaccins réalisés. Merci de fournir des photocopies des pages de vaccination du carnet de santé (pages 90 à 93) en même temps que l'autorisation parentale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'équipe de vaccination

Le département de la Seine-Maritime met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dans le cadre de la gestion des autorisations parentales pour la vaccination des élèves, sur la base d'une mission d'intérêt public. Les destinataires des données sont les agents habilités de la Sous-direction PMI / Actions de santé qui gèrent le dispositif de remboursement des actes, et les organismes de sécurité sociale de rattachement des élèves, qui effectuent les remboursements.

La durée de conservation des données collectées est de 30 mois à compter de la fin de la campagne de vaccination.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour des motifs légitimes des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits par courrier, au délégué à la protection des données du Département de la Seine-Maritime – Hôtel du Département – CS56101 - Quai Jean Moulin – 76101 Rouen Cedex ou par mail à l'adresse dpo@seinemaritime.fr. Vous pouvez enfin introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex, www.cnil.fr)

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE À RENDRE À L'ÉTABLISSEMENT

Merci de renseigner toutes les informations suivantes

Nom et Prénom de l'ENFANT : _____ Sexe : F G

Date de naissance de l'enfant : ____ / ____ / ____ Classe : _____

N° SECURITE SOCIALE (auquel est affilié l'enfant) :

Régime de sécurité sociale : CPAM MSA MGEN RSI Autre : _____

Téléphone(s) portable parents/responsable légal : _____

Antécédents médicaux, maladies, allergies: _____

Traitement habituel : _____

Médecin traitant de l'enfant : _____

La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale.

Ainsi en cas de signature d'un seul parent ou responsable légal, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation ou à être le seul responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus. Toute déclaration ou information qui s'avérerait erronée ultérieurement, engage la seule responsabilité du titulaire de l'autorité parentale signataire.

Je soussigné(e), autorise dans le cadre de cette séance de consultation vaccinale, l'équipe de vaccination à vacciner si nécessaire l'enfant ci-dessus désigné pour le ou les vaccins suivants :

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche (DTPC)	Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR)	Méningocoque C	Hépatite B	Infections à Papillomavirus (HPV)
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Parent ou responsable légal 1

Parent ou responsable légal 2

Nom :

Prénom :

Date et Signature :

CALENDRIER VACCINAL 2023

		VACCINATIONS OBLIGATOIRES enfants nés après le 01/01/2018									
Âge approprié		2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans
VACCINATIONS OBLIGATOIRES enfants nés après le 01/01/2018	Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche								1 dose		
	Hépatite B							À rattraper si incomplet (3 doses au total)			
	Méningocoque C							À rattraper si incomplet (1 dose)			
	Rougeole-Oreillons-Rubéole							À rattraper si incomplet (2 doses au total)			
	Papillomavirus								2 doses	3 doses	